

## LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ANTIQUITÉ

Michel DUBUISSON\*

*Le monde est vide depuis les Romains ;  
mais leur mémoire le remplit et prophétise le nom de liberté.*  
SAINT-JUST, *Discours à la Convention nationale*,  
le 11 germinal an II (31 mars 1794).

Encore la Révolution ! Il est vrai qu'à ce moment de l'année, on doit bien avouer que les enthousiastes les plus fanatiques de ce que les Anglais appellent la Grande Révolution seraient excusables d'avoir développé à son égard une certaine allergie, tant se sont accumulées les manifestations commémoratives des types les plus divers — et pas toujours, il faut le reconnaître, du meilleur goût ni entourées des garanties scientifiques les plus sûres.

En ce qui concerne plus particulièrement les retombées en librairie, on s'attendait, fin 1988, à quelque 300 publications nouvelles — j'entends uniquement en langue française, et uniquement des études (ce qui exclut aussi bien les réimpressions que les éditions de textes révolutionnaires, les oeuvres de Robespierre, par exemple, ou l'excellent tome I des *Orateurs de la Révolution française* dans la Pléiade). Cela représentait déjà près d'un livre nouveau par jour. Dès le mois de mars 1989, le double — 600 volumes — était atteint. À l'heure actuelle, (novembre 1989) le millier serait dépassé. Ceux qui ont flâné devant les étalages ont vu ainsi les ouvrages les plus divers et parfois les plus inattendus — biographies de leaders révolutionnaires, évidemment, mais aussi de personnages secondaires ; études politiques, sociales et économiques, mais aussi linguistiques (la Révolution a introduit, comme on sait, un très grand nombre de mots nouveaux), et, pourquoi pas, recueils de chansons, voire de recettes de cuisine révolutionnaires.

Pourtant, ceux de ces flâneurs qui étaient des antiquisants ont sans nul doute été frappés du peu de succès de leur période favorite. Mis à part quelques travaux hautement spécialisés et d'ailleurs eux-mêmes peu nombreux — *Actes* de colloques, notamment — on ne peut guère citer, parmi les ouvrages s'adressant au grand public, que celui de Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, assez rapidement fait et qui ne porte guère que sur les influences grecques, qui n'ont pas été, comme nous allons le voir, les plus déterminantes.

---

\* Ce texte est la version très légèrement remaniée d'une conférence faite dans le cadre de « Faculté ouverte — Entretiens sur l'Antiquité gréco-romaine » (Université de Liège, 29 novembre 1989), puis à l'assemblée générale de l'Association des Historiens de l'Université de Liège (9 décembre 1989), ce qui explique (sans l'excuser) le style oral et l'absence de références. Il a été publié dans les *Cahiers de Clio*, n° 100 (hiver 1989), p. 29–42. — La bibliographie a bien entendu été actualisée.

Or quiconque s'est un peu intéressé à la Révolution, ses personnages, ses idées, ses événements, sait bien que les références à l'Antiquité y sont innombrables, voire envahissantes, et qu'elles sont loin d'être purement ornementales ou anecdotiques. On a dit depuis longtemps que la Révolution n'aurait pas été ce qu'elle a été — en bien ou en mal, le problème n'est pas là — si ses principaux acteurs n'avaient pas été pétris d'Antiquité.

Comment expliquer, dès lors, ce désintérêt apparent pour l'un des éléments d'interprétation sans doute les plus significatifs du phénomène historique à la mode ? On pourrait imaginer que les érudits se soient volontairement abstenus à cause d'une bibliographie déjà abondante — nous avons l'habitude, en philologie classique, de ces domaines dont on se dit que mieux vaudrait ne plus en parler, au moins pendant un certain temps. Mais, aussi bizarre que cela paraisse, une telle bibliographie n'existe pas non plus. En langue française, je ne vois guère à signaler, pour les années immédiatement antérieures, que l'ouvrage de Jacques Bouineau, *Les toges du pouvoir ou la révolution de droit antique*, qui est d'ailleurs un doctorat en droit et non une étude proprement historique — mises à part, bien entendu, les inévitables études de détail sous forme d'articles ou de notules et dont Bouineau fournit une bibliographie détaillée.

Notre péché mignon, notre déformation professionnelle, est de toujours chercher à comprendre et à expliquer les choses. Essayons donc. Je vois au moins deux raisons à l'absence de synthèse convenable sur le rôle de l'Antiquité dans l'idéologie révolutionnaire — ni Mossé ni Bouineau, malgré de nombreuses qualités, ne pouvant prétendre combler cette lacune.

La première tient précisément au caractère que je qualifiais d'envahissant des références à l'Antiquité dans le discours révolutionnaire. Des années d'analyse pour une heure de synthèse, disait à peu près notre maître à tous Fustel — avant de s'atteler à une telle étude, il faudrait sans doute des dizaines, voire des centaines de thèses ou du moins de mémoires sur Marat (Robespierre, Camille Desmoulins, Madame Roland, etc.) et l'Antiquité. Vous me direz, en toute logique, que je vous ai donc dérangés pour rien, que je mets la charrue avant les bœufs et que la prétention que j'affiche d'esquisser aujourd'hui un survol du problème relève de l'outrecuidance pure et simple. Courez donc, me direz-vous, rassembler le maximum de collègues et de chercheurs, attendons que ce grand chantier ait suffisamment progressé, et revenez dans vingt ans — ou d'ailleurs, pourquoi pas ? pour le tricentenaire.

C'est là qu'intervient la seconde des raisons que j'annonçais.

Les meilleurs spécialistes de l'histoire de la science ancienne — si j'en crois mes collègues compétents en la matière — ne sont pas nécessairement des scientifiques au sens restreint du terme (médecins, chimistes, etc.) qui se sont donné une teinture de latin et de grec, mais bien des antiquisants de formation qui se sont initiés à l'une ou l'autre des sciences dites dures. On pourrait citer également l'essor de l'informatique appliquée aux textes, qui est dû à des philologues reconvertis et non à des informaticiens de métier. Il est de même probable que ceux qui pourraient entreprendre avec les meilleures chances de succès la tâche dont j'ai parlé ne sont pas des modernistes ou des contemporanéistes ayant des langues et des littératures anciennes une connaissance de seconde main, mais bien des antiquisants reconvertis — il serait plus juste de dire prolongés.

Et c'est peut-être là, en définitive, que réside le principal obstacle. Que l'étude des prolongements de l'Antiquité soit un champ inépuisable ouvert à notre curiosité et à notre activité

— ou, si l'on préfère cette formulation plus brutale, que *l'Alertumswissenschaft* mène à tout à condition d'en sortir, au moins de temps à autre —, c'est une assertion avec laquelle chacun, je crois, tombera d'accord. Quant à trouver des chercheurs disposés à mettre effectivement en pratique cet excellent principe, au prix des reconversions indispensables, c'est sûrement moins facile.

Ces considérations impliquent que les conditions optimales sont loin d'être réunies pour un exposé fouillé portant sur l'influence de l'Antiquité gréco-romaine sur la Révolution française : le travail est à peine commencé. Vous vous êtes donc dérangés pour entendre une simple ébauche, une toute première approximation. Mais au fond, il n'y a pas de chantier (puisque j'employais cette image) sans une vision sommaire, et sans cesse corrigée par l'épreuve des faits, de ce qu'on veut construire. J'ai été jusqu'ici volontairement pessimiste. Mais, après tout, nous en savons déjà assez pour esquisser quelques lignes directrices, pour voir en gros vers quoi nous allons ou nous pourrions aller.

Je me lance donc — en supposant connus, par nécessité, les faits et les personnages principaux de cette période.

Une période de dix ans (je m'en tiens à la délimitation très discutable, mais la plus courante, 1789–1799 — sans m'interdire pour autant de pousser quelques pointes vers la période napoléonienne) qui a été sans doute plus riche en bouleversements durables, pour la France et le monde, que n'importe quelle autre période de l'histoire contemporaine.

Les choses s'y passent à la fois très vite et très lentement. Très vite : à certains moments, l'histoire de la Révolution se fait non seulement jour par jour, mais heure par heure, un peu comme en mai 68 ou aujourd'hui dans les pays de l'Est. Très lentement — en tout cas de notre point de vue : en 1791 ou même en 1792, donc deux ou trois ans après cette prise de la Bastille qui représente pour nous le début d'un processus senti après coup comme cohérent et inévitable, il y a encore d'authentiques et sincères royalistes — j'entends parmi les révolutionnaires eux-mêmes : il n'est pas question ici des émigrés ou des ci-devant.

Certaines évolutions ont été brutales, imprévisibles, dérangeantes pour ceux-là mêmes qui en étaient les acteurs, sans toujours le savoir, ou qui les appelaient de leurs vœux. On ne règle pas des problèmes juridiques ou institutionnels seulement en promenant des têtes au bout d'une pique. Il y a, à certains moments, des problèmes de légitimité ou de légitimation, d'autant plus cruellement ressentis que, dans sa majorité, le personnel révolutionnaire était constitué de gens de robe, prompts à chercher des textes, des précédents, une jurisprudence justifiant leurs attitudes ou leurs actions.

Les cahiers de doléances, la convocation des États généraux, rien dans tout cela de vraiment neuf ni de vraiment révolutionnaire - même si la dernière réunion de cette vénérable assemblée remontait à 1614. Les choses changent, et même basculent, quand le Tiers Etat prétend désobéir au roi et siéger seul — ce sont les fameuses baïonnettes de Mirabeau —, puis s'introniser *motu proprio* « Assemblée nationale ». Comment justifier légalement ce qui est somme toute un acte de rébellion ? La tradition française (récente, du reste, mais là n'est pas le problème) ne reconnaît d'autre autorité, d'autre source de pouvoir que le roi, oint du Seigneur. Or ces représentants du peuple — car c'est ainsi qu'ils se dénomment — inventent ou réinventent quelque chose qui s'appelle la souveraineté nationale. Redisons-le dans leur style superbe :

« Le principe de toute souveraineté résidant dans la nation, nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, art. 3)

Peut-on croire que ces légalistes presque caricaturaux, qui n'avaient nullement conscience, faut-il le dire, d'être en train de commencer une révolution, aient en cela radicalement innové, se soient débarrassés pour la première fois de toute référence juridique ?

Revenons un instant sur leurs origines. Ils ont fait en majorité, je l'ai dit, des études de droit : citons, comme avocats ou du moins juristes de formation, Danton, Desmoulins, Robespierre, Barnave, Pétion, Vergniaud, Barère, Barbaroux, Saint-Just,... Or le droit enseigné dans les Facultés françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle est à 80 % du droit romain, le seul qui permette de dépasser le foisonnement des droits coutumiers locaux et qui, d'ailleurs, est encore appliqué tel quel dans certaines régions. De plus, ces études supérieures se greffent sur un enseignement secondaire qui, jésuite ou oratorien, donnait au latin, et au latin « païen », une place prépondérante (tout en ignorant à peu près complètement le grec : ce que les révolutionnaires et Napoléon savent de la Grèce vient de deux sources essentielles, les *Vies* de Plutarque dans la traduction d'Amyot et l'*Anacharsis* de l'abbé Barthélemy [1788]). En somme, une bonne connaissance de l'Antiquité, mais romaine plutôt que grecque et historico-juridique plutôt que littéraire.

Divers événements, dont les découvertes de Pompéi et d'Herculanum, favoriseront certes, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement d'une vague d'anticomanie qui laissera les traces que l'on sait en littérature et dans les arts plastiques. Mais ce mouvement ne s'est pas étendu au-delà d'une certaine élite et n'a pas exercé d'influence directe sur le déroulement de la Révolution proprement dite. En revanche — je vais du moins essayer de le montrer —, les références directes à l'histoire et au droit romain ont, à maintes reprises, changé le cours des choses.

Nous avons peine aujourd'hui à imaginer que ces gens, quelque deux mille ans après, se soient sentis à tel point de plain-pied avec le droit et le système politique de Rome qu'ils aient cru pouvoir en tirer des justifications légales — des éléments de jurisprudence. Tel était pourtant bien le cas. Il n'y a pas d'autre source de pouvoir que le peuple : c'est le fondement même du système romain. (On me dira que, dans la pratique, tout dépend de ce que l'on entend par peuple, et que le peuple en question a généralement bon dos; les adversaires politiques, à Rome, usent et abusent de l'opposition *plebs/populus* pour choisir, selon les cas, le peuple qui leur convient. C'est vrai ; mais nous ne sommes pas ici sur le terrain de la pratique — Rome n'a jamais été, ni cherché à être, une démocratie —, mais sur celui du droit.) L'acte fondateur de la Révolution française n'est donc rien d'autre que du droit public romain appliqué.

Autre exemple, plus limpide encore. Nous sommes à la fin de 1792. Les choses ont beaucoup avancé depuis le Jeu de Paume : il s'agit à présent ni plus ni moins que de juger le roi (on dit désormais Capet) et, éventuellement, de le condamner à mort. Innovation encore, et innovation tout de même bien plus hardie. Une fois encore, nos juristes devenus parlementaires cherchent des précédents. Ceux-ci ne peuvent être purement historiques : la preuve a contrario en est que le cas de Charles I<sup>er</sup> Stuart, décapité par son peuple un siècle et demi auparavant (1648), n'est pour ainsi dire pas cité, et en tout cas pas, à ma connaissance, en séance publique de la Convention. Le précédent recherché doit avoir valeur juridique, valeur de jurisprudence. L'extrait suivant du discours de Saint-

Just du 13 novembre 1792 est particulièrement révélateur de cet état d'esprit et de l'utilisation de l'Antiquité à laquelle il donne lieu.

« Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin (...) Mais hâtez-vous de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César. (...) Louis est un autre Catilina ; le meurtrier, comme le consul de Rome, jugerait qu'il a sauvé la patrie. »

En somme, le réservoir d'*exempla* qu'est l'histoire romaine offre deux cas. Un roi — Tarquin. Mais il a été simplement expulsé, et non mis à mort. Un tyran — César —, dont l'assassinat était, en quelque sorte, légal (cf. la mention du droit), mais qui n'était pas roi, puisque c'est précisément parce qu'on lui reprochait de vouloir le devenir qu'on a mis fin à sa carrière. La façon dont Saint-Just combine les deux épisodes est très éclairante. Ce n'est pas, une fois de plus, d'histoire qu'il s'agit (et encore moins d'histoire ancienne), mais de précédents juridiques et politiques.

Soit dit en passant, c'est de la même façon que s'explique l'ambivalence ou l'ambiguïté constante de l'un des personnages fétiches de la Révolution, Brutus, sans cesse cité, sans cesse représenté. Duquel au juste s'agit-il ? De celui qui a renversé Tarquin, ou de celui qui a tué César ? La réponse est simple : ce sont les deux à la fois, et l'ambiguïté est soigneusement entretenue précisément parce qu'elle permet de jouer sur les deux tableaux. Notons également que le fameux bonnet rouge, ou phrygien, apparu au début de l'été 1791, n'est rien d'autre que le *pileus* des affranchis romains (le plus souvent, en effet, rouge ou orangé, et tantôt conique, tantôt de type « schtroumpf ») et vient en droite ligne des monnaies émises par Brutus (le second) après les Ides de Mars, pour célébrer la libération (l'affranchissement) du peuple romain délivré de son tyran.

Du reste, la technique est si bien entrée dans les mœurs que les contre-révolutionnaires ou même les modérés, comme Vergniaud, ne dédaigneront pas d'y faire appel en suggérant perfidement, lors du même procès de Louis XVI, un dessaisissement de la Convention sous la forme d'un appel au peuple — d'une *prouocatio*.

On voit par ces exemples — la constitution du Tiers État en Assemblée nationale et le procès du roi — où je veux en venir. L'Antiquité, en particulier romaine (c'est celle qu'ils connaissaient le mieux et dont ils se sentaient le plus proches) n'a pas chez les révolutionnaires un rôle simplement ou essentiellement ornemental. Elle n'est pas seulement une mine à citations ou à fleurs de rhétorique : se limiter à cet aspect (qui est réel) serait ne voir que le côté superficiel des choses. Elle est la source permanente de justification et de légitimation de leurs actes. Le peuple français peut-il se débarrasser de son tyran ? (et la répétition lancinante du mot, qui est encore un terme presque technique, est en soi significative.) Oui, puisque le peuple romain l'a fait; et Cambon, s'adressant à la Constituante après la fuite de Varennes, disait déjà :

« Il ne nous manque pour être Romains que la haine et l'expulsion des rois. Nous avons désormais la première, nous attendons de vous la seconde. »

En d'autres termes, les révolutionnaires français font du *mos maiorum* et des *exempla* le même usage que les Romains, et l'on pourrait sans trop de paradoxe comparer Saint-Just à Valère Maxime...

Ce serait donc une grave erreur, si l'on cherche à évaluer l'influence de l'Antiquité sur la Révolution française, de se borner à dresser la liste des mille et un traits purement anecdotiques ou

pittoresques qui témoignent de son omniprésence. Je ne résiste pas, cependant, au plaisir d'en citer quelques-uns.

Les toponymes, par exemple, fournissent une liste longue et succulente — Cap-Breton rebaptisé (si j'ose ce terme) Cap Brutus, ou encore Saint-Maximin, dans le Var, demandant à être désormais appelé Marathon : « Ce nom sacré nous rappelle la plaine athénienne qui devint le tombeau de cent mille satellites [entendons les sujets du roi des Perses] ; mais il nous rappelle avec encore plus de douceur la mémoire de l'ami du peuple » [à savoir Marat]. Barère, président de l'Assemblée au moment du procès du roi, est surnommé « l'Anacréon de la guillotine » pour les fleurs de rhétorique dont il parsème ses réquisitoires. Les armées créées en avril 1792 seront des légions (et celle qu'on lève en Savoie-Piémont sera la légion des Allobroges), les décorations seront des couronnes civiques, la république sœur créée en Italie du Nord sera la République cisalpine (alors qu'en toute logique, vue de Paris, elle est transalpine...). En novembre 1793, on s'avise que les jeux de cartes traditionnels comportent d'inadmissibles allusions à l'ancien régime : les rois sont donc remplacés par des sages (Brutus, Caton, Solon et Rousseau — vêtu d'une toge pour la circonstance, comme pour faire oublier qu'il est le seul moderne), les reines par des vertus (Prudence, Union, Justice et Force) et les valets par des braves (Hannibal, Mucius Scaevola, Horace — sans doute l'adversaire des Curiaces plutôt que Coclès, en tout cas pas le poète — et Decius Mus).

Dans le débat politique, l'allusion aux Romains prend la valeur d'un code : le 9 Thermidor, lors du duel final, Tallien traite Robespierre de Sylla, et Robespierre, à son tour, traite son adversaire de Verrès : apparemment l'auditoire n'avait nul besoin de plus amples explications pour comprendre la portée de ces accusations. Peut-être, du reste, ce type de langage codé est-il une spécialité française : on se souvient de la stupéfaction du major Thompson, l'immortel personnage de Pierre Daninos, quand il entend un homme politique français s'écrier : « Non, l'homme du 18 juin ne sera pas celui du 18 brumaire ou du 2 décembre ! »

Il reste à expliquer, plus sérieusement, que la familiarité avec l'Antiquité qui permettait cette connivence ait progressivement cessé d'être limitée à un petit nombre d'intellectuels ou d'universitaires pour s'étendre à des couches relativement larges : les orateurs parlent aussi, parfois surtout, pour le public des tribunes, les éditorialistes tentent de convaincre le peuple et ne peuvent se permettre de n'être pas compris. C'est précisément, à mon sens, dans l'extraordinaire développement de la presse d'opinion qu'il faut voir l'origine de cette espèce d'éducation populaire improvisée. Le lecteur assidu, de 1789 à 1794, de feuilles comme le *Vieux Cordelier* ou *l'Ami du peuple* ne devait plus rien ignorer, à force d'imprégnation, de cette vulgate d'histoire romaine qui fournissait aux adversaires politiques une bonne part de leurs arguments. Au moment où il se retourne contre Robespierre, Camille Desmoulins dresse ainsi un réquisitoire qui est un véritable cours :

« Pourquoi le pouvoir de Brutus dure-t-il plus d'une année ? Rome voulut dix législateurs ; ils pensaient n'être élus que pour un temps, ils restèrent bons sans-culottes ; une première prolongation leur donna l'espoir d'une souveraineté durable, ils devinrent tyrans. (...) La puissance d'un dictateur était bornée à six mois. Quiconque, après avoir rempli sa mission, aurait exercé un jour de plus cette autorité suprême aurait été accusé par tous les bons Jacobins de Rome. Après avoir été six fois consul, un aristocrate est élevé à ce rang suprême ; il croit pouvoir le conserver suivant la loi, mais contre l'usage, de ce premier empiétement au titre de dictateur perpétuel, il n'y a qu'un pas, et, s'il dédaigna de se maintenir tyran lui-même, le dictateur perpétuel rendit la route facile aux ancêtres des Caligula et des Néron. » (Article non publié du *Vieux Cordelier*)

De Brutus à Néron en passant par les décemvirs et Sylla : l'accumulation, il faut l'avouer, donne quelque peu le vertige. Cependant, pour être exprimé en termes voilés, l'avertissement n'en est pas moins clair. Robespierre, d'abord héros républicain positif (Brutus — ici le premier), est en train de devenir un Sylla (l'aristocrate six fois consul élevé à la dictature : on remarquera qu'il n'est pas même nommé) ; même si ses bonnes intentions ne sont pas en cause (Sylla s'est retiré volontairement), un tel précédent fait courir à la République le risque d'une dictature militaire (les ancêtres des Caligula et des Néron, c'est-à-dire César et Auguste), objet dès ce moment d'une crainte que la suite des événements justifiera.

Le Comité de salut public, adjurant les généraux en campagne de s'en tenir aux ordres et de ne pas prendre d'initiatives inconsidérées, fait de même appel, pour les convaincre, aux grands exemples :

« Dès qu'un général sort de ses instructions particulières et hasarde une partie qui lui semble avantageuse, il peut ruiner la chose publique même [elle-même] par un succès local. Souvenez-vous que les héros des Républiques antiques, les Scipion, les Paul-Émile, prenaient les ordres du Sénat et que Rome envoyait au supplice ceux de ses enfants, même victorieux, qui n'avaient pas attendu ses commandements pour triompher de ses ennemis. » (4 décembre 1793)

On pourrait multiplier les exemples, sérieux ou plaisants, à l'infini. Comment dépasser le stade de la compilation plus ou moins anecdotique et tirer de tout cela des matériaux utilisables et enrichissants pour l'historien ?

Je me bornerai à suggérer ici trois pistes possibles.

1. Une première démarche consisterait à évaluer l'influence respective des différentes périodes et des différents aspects de l'Antiquité. La thèse de J. Bouineau, fondée sur le dépouillement des *Archives parlementaires* puis du *Moniteur* — une trentaine de milliers de pages en tout — fournit à cet égard une masse de données qui ne demandent qu'à être exploitées (ce qu'il n'a guère fait quant à lui). On constate ainsi que les références à Rome sont, grosso modo, deux fois plus nombreuses que celles qui concernent la Grèce (2597 mentions explicites contre 1575, mais les allusions modifient encore la proportion) ; que celles-ci sont davantage ornementales, les allusions romaines davantage utilitaires (au sens défini plus haut) ; que les personnages romains cités sont essentiellement républicains (sauf Tarquin le Superbe, qui joue à lui seul le rôle désagréable du roi repoussoir), les empereurs étant pratiquement absents — sauf à partir du moment où la menace de dictature militaire se précise : pour en dénoncer les dangers de manière frappante, on soit alors du placard les inévitables Caligula et Néron. Le traitement réservé à certains personnages très fréquemment cités est particulièrement instructif. Sylla, tyran destructeur (au moins à long terme) de la république, est toujours mal vu ; César, au contraire, est typiquement ambivalent. Il est à la fois le grand homme, le conquérant des Gaules (qui a donc apporté la civilisation à la France : remarquons au passage que la mode gauloise, issue du romantisme, est caractéristique du XIX<sup>e</sup> siècle — culte de Vercingétorix — et du XX<sup>e</sup> — utilisations politiques récentes de Gergovie ou de Bibracte), mais il est aussi l'aspirant à la royauté et l'instaurateur du césarisme — le régime même que Marx appellera le bonapartisme. Quant à Spartacus, d'une façon peut-être surprenante, il est fort mal vu (sauf par un marginal comme Babeuf). Malgré l'abolition de l'esclavage (qui sera rétabli par Napoléon...), les révolutionnaires, globalement bien plus modérés qu'on ne le croit souvent, voient avant tout dans le gladiateur révolté

un fauteur de troubles et surtout un « collectiviste » : n'oublions pas que la propriété est pour les constituants de 89 un des « droits naturels et imprescriptibles de l'homme » (art. 2).

2. Une deuxième approche intéressante pour l'antiquisant serait d'aider ses collègues modernistes à éviter des contresens ou en tout cas des étonnements inutiles. « Veillons au salut de l'empire » n'est pas du tout une chanson napoléonienne (elle date de 1790) ; il s'agit évidemment de l'*imperium* au sens romain. Revenant sur l'épisode du retour de l'île d'Elbe et des Cent Jours, pendant son exil à Sainte-Hélène, Napoléon confiera à Las Cases qu'on l'a mal compris et mal jugé : son intention était seulement de sauver la France en établissant une dictature. Une culture historique insuffisante peut amener — et en a effectivement amené certains — à voir dans cette assertion la preuve d'un incroyable cynisme : un dictateur, pour nous, c'est Hitler, Pinochet ou Ceausescu. C'est oublier que le mot n'a pris ce sens que depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle : il était resté jusque-là un terme technique désignant une institution romaine bien précise (une magistrature d'exception, mais dans un cadre légal, et établie pour une durée limitée en vue de résoudre un problème précis). C'est encore le sens, chez Marx, de « dictature du prolétariat » ; c'est avec la même portée que Custine emploie le mot en octobre 1792 après la prise de Mayence par l'armée du Rhin : « La patrie ne peut être sauvée que par un dictateur ». On pourrait, ici encore, accumuler les exemples.

3. La troisième démarche, peut-être la plus intéressante et la plus féconde, serait de tenter de dresser la liste des éléments de la Révolution (événements, attitudes, institutions,...) qui n'auraient sans doute pas existé, ou auraient pris une forme complètement différente, sans l'influence directe de l'histoire romaine. Les exemples, nombreux, vont de l'immédiatement reconnaissable (les sénatus-consultes, le tribunat, le consulat — dans ce cas, il ne s'agit pas seulement du nom, mais surtout du caractère collectif de la magistrature : il y a plusieurs consuls et Bonaparte n'est que le premier d'entre eux) à des éléments moins immédiatement évidents. Pourquoi, dans l'incroyable accélération de l'histoire qui caractérise les années 1791 et 1792, met-on, somme toute, tant de temps à se familiariser avec l'idée de république ? C'est, je crois, que les philosophes des Lumières et notamment les auteurs de l'*Encyclopédie* (articles *Démocratie* et *République*) avaient imposé l'idée, d'origine grecque, qu'« il est de la nature de la République qu'elle n'ait qu'un petit territoire » (de Jaucourt). La première République française est ainsi un triomphe du modèle romain (celui des révolutionnaires) sur le modèle grec (celui des intellectuels). Quant à l'empire, des esprits obsédés par Rome étaient évidemment bien préparés à admettre l'idée qu'il succède à la république ; mais, chose qu'on dit moins souvent, cet empire est romain, c'est-à-dire qu'il est d'abord une république dotée d'un *princeps*. La constitution du 28 floréal an XII (18 mai 1804 de l'ère vulgaire) précise : « Le gouvernement de la République est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français ». Les monnaies porteront jusqu'au 1er janvier 1809 la légende « République française. Napoléon empereur ». Un détail plus futile : en 1804 toujours, le Conseil d'État se réunit pour choisir l'emblème impérial et préconise le coq (lui-même référence antique : c'est le jeu de mots traditionnel *gallus/Gallus*). Napoléon s'y refuse absolument (« un animal de basse-cour qui a les pattes dans le fumier ») et veut le lion, ou à la rigueur l'abeille, « symbole d'une république qui a un chef » (on croit encore, comme les Anciens, que la reine des abeilles est un roi). Il restera quelque chose, en fin de compte, de l'abeille, puisqu'elle ornera les bâtons des maréchaux ; mais comment ne pas croire que si l'aigle a fini par l'emporter, c'est que son origine romaine en faisait un bon compromis ? (Car c'est bien, iconographiquement parlant, de l'aigle romaine qu'il va s'agir et non de l'aigle du Saint-Empire.)

On pourrait à nouveau allonger la liste, et parler de la décision d'imposer les célibataires davantage que les gens mariés, ce qui fait invinciblement songer à la politique augustéenne, ou du culte de l'Être suprême — comme si une communauté civique ne pouvait exister sans un ciment de type religieux, peu importe lequel : idée caractéristique de l'Antiquité. Jean Tulard suggère dans sa biographie de Napoléon que l'extraordinaire développement du réseau routier sous l'Empire s'explique par l'obsession du modèle romain ; peut-on interpréter de la même façon la multiplication des bains publics — faut-il dire des thermes ? — à partir de 1789 ?

Même s'ils continuent à sortir des effets jusque sous l'Empire, l'engouement pour l'Antiquité et son utilisation politique sont avant tout caractéristiques d'une période déterminée de la Révolution, la période d'ascension. Les contemporains eux-mêmes en étaient si conscients que la réaction thermidorienne s'accompagnera d'un rejet de l'Antiquité, ou du moins de l'anticomanie, dont ce texte superbe de l'idéologue Volney est une illustration frappante :

« Le dix-huitième siècle croyait toucher à la plus belle époque de l'humanité lorsqu'une tempête nouvelle, emportant les esprits dans un extrême contraire, a renversé l'édifice naissant de la raison, et nous a fourni un nouvel exemple de l'influence de l'histoire et de l'abus de ses comparaisons. Vous sentez que je veux parler de cette manie de citations et d'imitations grecques et romaines qui, dans ces derniers temps, nous ont comme frappés de vertige. Noms, surnoms, vêtements, usages, lois, tout a voulu être spartiate ou romain ; de vieux préjugés effrayés, des passions récentes irritées ont voulu voir la cause de ce phénomène dans l'esprit philosophique, qu'ils ne connaissent pas ; mais l'esprit philosophique, qui n'est que l'observation dégagée de passion et de préjugé, en trouve l'origine plus vraie dans le système d'éducation qui prévaut en Europe depuis un siècle et demi : ce sont ces livres classiques si vantés, ces poètes, ces orateurs, ces historiens qui, mis sans discernement aux mains de la jeunesse, l'ont imbue de leurs principes ou de leurs sentiments. Ce sont eux qui, lui offrant pour modèles certains hommes, certaines actions, l'ont enflammée du désir si naturel de l'imitation ; qui l'ont habituée sous la férule collégiale à se passionner pour des vertus et des beautés réelles ou supposées, mais qui, étant également au-dessus de sa conception, n'ont servi qu'à l'affecter du sentiment aveugle appelé enthousiasme. On le voit, cet enthousiasme, au commencement du siècle, se manifeste par une admiration de la littérature et des arts anciens portée jusqu'au ridicule, et maintenant que d'autres circonstances l'ont tourné vers la politique, il y déploie une véhémence proportionnée aux intérêts qu'elle met en action ; varié dans ses formes, dans ses noms, dans son objet, il est toujours le même dans sa nature ; en sorte que nous n'avons fait que changer d'idoles, et que substituer un culte nouveau au culte de nos aïeux. Nous leur reprochons l'adoration superstitieuse des Juifs et nous sommes tombés dans une adoration non moins superstitieuse des Romains et des Grecs ; nos ancêtres juraient par Jérusalem et la Bible ; et une secte nouvelle a juré par Sparte, Athènes et Tite-Live. Ce qu'il y a de bizarre dans ce nouveau genre de religion, c'est que ses apôtres n'ont même pas eu une juste idée de la doctrine qu'ils prêchent et que les modèles qu'ils nous ont proposés sont diamétralement opposés à leur énoncé ou à leur intention ; ils nous ont vanté la liberté, l'esprit d'égalité de Rome et de la Grèce, et ils ont oublié qu'à Sparte une aristocratie de trente mille nobles tenait sous un joug affreux deux cent mille serfs ; que pour empêcher la trop grande population de ce genre de nègres, les jeunes Lacédémoniens allaient de nuit à la chasse des Ilotes comme des bêtes fauves ; qu'à Athènes, ce sanctuaire de toute liberté, il y avait quatre têtes esclaves contre une tête libre ; qu'il n'y avait pas une maison où le régime despotique de nos colons d'Amérique ne fût exercé par ces prétendus démocrates avec une cruauté digne de leurs tyrans, que sur environ quatre millions d'âmes qui durent peupler l'ancienne Grèce, plus de trois millions étaient

esclaves ; que l'inégalité politique et civile des hommes était le dogme des peuples, des législateurs ; qu'il était consacré par Lycurgue, par Solon, professé par Aristote, par le divin Platon, par les généraux et ambassadeurs d'Athènes, de Sparte et de Rome, qui dans Polybe, dans Tite-Live, dans Thucydide, parlent comme les ambassadeurs d'Attila et de Tchinguizkan [Gengis Khan] : ils ont oublié (...) que dans ces prétendus états d'égalité et de liberté tous les droits politiques étaient concentrés aux mains des habitants oisifs et factieux des métropoles, qui dans les alliés et associés ne voyaient que des tributaires. Oui, plus j'ai étudié l'Antiquité et ses gouvernements si vantés, plus j'ai conçu que celui des Mamlouks d'Égypte et du dey d'Alger ne différaient point essentiellement de ceux de Sparte et de Rome, et qu'il ne manque à ces Grecs et à ces Romains tant prônés que le nom de Huns et de Vandales pour nous en retracer tous les caractères. Guerres éternelles, égorgements de prisonniers, massacres de femmes et d'enfants, factions intérieures, tyrannie domestique, oppression étrangère — voilà le tableau de la Grèce et de l'Italie pendant cinq cents ans, tel que nous le tracent Thucydide, Polybe et Tite-Live. » (*Leçons d'histoire à l'École normale en l'an III de la République française*, éd. J. Gaulmier, Paris, 1980, p. 140–141).

Ainsi, victime de son utilisation par Danton et surtout par Robespierre, l'Antiquité, associée à la Terreur — l'intention de Volney est claire — cesse d'être le modèle par excellence pour devenir un objet de méfiance. C'est que les idéaux qu'elle proposait, ou du moins qu'on lui faisait proposer, sont en crise. La souveraineté illimitée du peuple a révélé ses dangers, relevant de ce qu'on appellerait aujourd'hui le totalitarisme; ce sont désormais les droits de l'individu et la création de contre-pouvoirs qui retiennent l'attention. La vertu à toute force, éventuellement imposée par la contrainte, n'avait de sens que si elle devait conduire au bonheur de tous; la faillite de cette idée simple pseudo-stoïcienne amène à valoriser la liberté individuelle et à dégager progressivement la notion de vie privée, impensable dans les sociétés antiques.

C'est précisément un autre Thermidorien, partisan du Directoire puis « libéral » sous la Restauration, le Suisse Benjamin Constant, qui le premier définira avec clarté, dans un essai plus célèbre que lui, les différences entre la « liberté des Anciens » et la « liberté des Modernes ». Il sent bien que dans les sociétés antiques, avant tout politiques, la liberté est active : c'est le droit de participer à la vie publique. Mais ce droit est aussi un devoir, et la société — qui de l'avis général doit primer sur l'individu — peut aller très loin dans les contraintes qu'elle impose à ce dernier, au point de lui refuser tout droit à une existence indépendante. Tout au contraire, la « liberté des Modernes », essentiellement passive, se définit comme une protection maximale de l'individu contre l'Etat : « l'indépendance individuelle est le premier besoin des Modernes ».

Ainsi, une Antiquité modèle, plus ou moins idéalisée, utilisée avec plus ou moins de bonne foi, a joué un rôle déterminant dans le déroulement (sinon la genèse) de la Révolution ; une Antiquité repoussoir passablement schématisée a servi ensuite au développement des idéologies contre-révolutionnaires.

Les antiquisants savent depuis longtemps que leur période n'a jamais exercé autant d'influence que lorsqu'elle était mal comprise...

## BIBLIOGRAPHIE

- H.J. PARKER, *The Cult of Antiquity among the French Revolutionaries*, Chicago, 1939.
- B. RECATAS, *Quand l'Antiquité inspirait les hommes de la Révolution*, dans *Mélanges I. Lévy*, Bruxelles, 1955, p. 491–529.
- F. DÍAZ PLAJA, *Griegos y Romanos en la revolución francesa*, Madrid, 1960.
- P. VIDAL-NAQUET, *Tradition de la démocratie grecque*, préface à M. FINLEY, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, 1976.
- P.-M. MARTIN, *Présence de l'histoire romaine dans la Révolution française*, dans *Influence de la Grèce et de Rome sur l'occident moderne*, éd. par R. Chevallier, Paris, 1977, p. 215–226.
- M. RASKOLNIKOFF, *L'« adoration » des Romains sous la Révolution française et la réaction de Volney et des Idéologues*, dans *Roma, Constantinopoli, Mosca*, Naples, 1983, p. 199-213 (réimpr. dans *Des Anciens et des Modernes*, Paris, 1990, p. 95–109).
- J. BOUINEAU, *Les toges du pouvoir, ou la révolution de droit antique (1789-1799)*, Paris, 1986.
- Cl. MOSSÉ, *L'Antiquité dans la Révolution*, Paris, 1989.
- La Révolution française et l'antiquité*, colloque des 2 et 3 décembre 1988, Université de Tours, Tours, Centre A. Piganiol, coll. Caesarodunum, XXV bis, 1991).